

## **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion trimestrielle de la commission : le samedi 25 mars à 9h45 au district

-Ordre du jour :

- Bilan des vérifications de septembre 2022 à mars 2023.

- Planning des visites à effectuer d'avril à juin 2023.

- Point sur la réglementation.

### Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

### Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

- DAP pour le passage en éclairage LED du stade Chastel de Belley : NNI 010340101. Attente de l'avis par la ligue.
- DAP pour l'agrandissement des vestiaires actuels et la création d'un nouveau vestiaire du stade Jean Christin de Serrières de Briord NNI 014030101. Avis favorable délivré par la ligue.

### Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant.

### Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

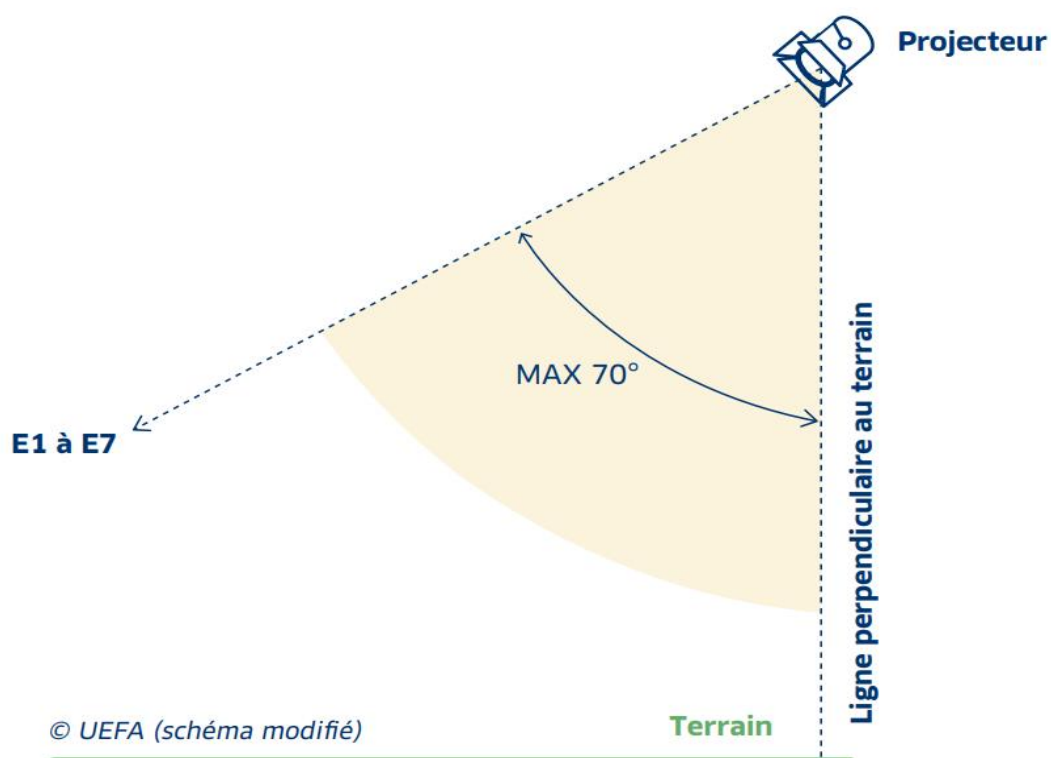
- Eclairage du stade de Polliat NNI 013010102 - rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Dompierre sur Veyle NNI 011450101 le 16 février 2023 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 16 février 2025.
- Eclairages des stades de Manziat NNI 012310101 et NNI 012310102 le 20 février 2023 – rapports rédigés par la CDTIS – attente de classements par la ligue.
- Eclairage du stade de Malafretaz NNI 012290102 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 23 février 2025.
- Eclairage du stade de Jayat NNI 011960101 le 23 février 2023 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 23 février 2025.
- Eclairage du stade de Marlieux NNI 013710101 le 28 février 2023 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 28 février 2025.
- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 16 février 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Terrain de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 le 21 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS.

### Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

4 terrains et 4 éclairages en mars

## Informations réglementaires

Eclairage : L'inclinaison maximale des projecteurs est inférieure ou égale à 70°. Le respect des angles permet de limiter les nuisances lumineuses pour l'éblouissement direct des joueurs.



Pour la CDTIS : JF JANNET